

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DE LA MEUSE
VILLE DE COMMERCY
PROCÈS VERBAL
SÉANCE DU MARDI 11 AVRIL 2023
AL/NC

Envoyé en préfecture le 17/04/2023
Reçu en préfecture le 17/04/2023
Publié le
ID : 055-215501222-20230417-2023_046-DE

Objet : Affectation des résultats 2022 – Budget principal
N° : DCM2023/046

PUBLIÉE LE : 19/04/23

L'an deux mille vingt trois, le **mardi 11 avril à 19 heures 30.**

Les membres du Conseil municipal de la Commune de COMMERCY se sont réunis à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Monsieur Jérôme LEFÈVRE, Maire. Conformément aux articles L2121-10, L2121-12 et L1411-7 du Code Général des Collectivités Territoriales, la convocation leur a été adressée par mail le 3 avril 2023.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Mesdames et Messieurs les Adjointes :

Jean-Philippe VAUTRIN, Gérald CAHU, Élise THIRIOT, Patrick BARREY, Angélique GÉNART.

Mesdames et Messieurs les Conseillers municipaux :

Olivier LEMOINE, Claude LAURENT, Sandrine KIEFER, Martine JONVILLE, Suzel RICHARD, Bruno MAUD'HEUX, Sylvie ZEIMET, Edmond GUILLERY, Carole DELAMARCHE, Olivier GUCKERT, Gérard LANDO, Jean-Benoît JANNOT.

ÉTAIENT ABSENTS AVEC POUVOIR :

Mesdames : Martine MARCHAND qui donne pouvoir à Gérald CAHU

Liliane BOUROTTE qui donne pouvoir à Sandrine KIEFER

Nelly LOMBARD qui donne pouvoir à Martine JONVILLE

Céline ÉTIENNE qui donne pouvoir à Carole DELAMARCHE

Annette DABIT qui donne pouvoir à Élise THIRIOT

Messieurs : Florent CARÉ qui donne pouvoir à Jean-Philippe VAUTRIN

Philippe ROCHAT qui donne pouvoir à Angélique GÉNART

ÉTAIENT EXCUSÉS : Madame et Monsieur : Laila AHADDAR et Benoît REYRE

ABSENTES :

Mesdames : Laetitia SACCHIERRO et Jessica LEROY

Conseillers en exercice : Présents : 18 - Absents : 4 – Pouvoirs : 7 - Votants : 25

Monsieur Patrick BARREY est désigné secrétaire de séance.

Vu l'article L2311-5 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Les résultats de l'exercice 2022 de la commune se présentent comme suit :

Section de fonctionnement

| | |
|--|-----------------------|
| - Résultat de l'exercice 2022 | 1 445 266,17 € |
| - Report à nouveau 2021 | 2 619 454,17 € |
| - Résultat de fonctionnement cumulé au 31/12/2022 | 4 064 720,34 € |

Section d'investissement

| | |
|--|----------------------|
| - Résultat de l'exercice 2022 | -362 103,67 € |
| - Report à nouveau 2021 | -443 059,86 € |
| - Résultat d'investissement cumulé au 31/12/2022 (hors RAR) | -805 163,53 € |
| - Restes à réaliser (dépenses) | 1 445 077,00 € |
| - Restes à réaliser (recettes) | 1 489 668,00 € |
| - Résultat d'investissement cumulé au 31/12/2022 | -760 572,53 € |

Il est proposé au Conseil municipal :

- **DE VALIDER et D'AFFECTER** ces résultats comme suit :
 - Excédent de fonctionnement à l'article 002 : 3 304 147,81 €
 - Excédent de fonctionnement capitalisé à l'article 1068 : 760 572,53 €
 - Déficit d'investissement à l'article 001 : 805 163,53 €

Après en avoir délibéré, Par 20 voix pour et 5 abstentions (Olivier GUCKERT, Jean-Benoît JANNOT, Carole DELAMARCHE, Gérald LANDO Céline ÉTIENNE donne pouvoir à Carole DELAMARCHE)

Le Conseil municipal, décide :

- **DE VALIDER et D'AFFECTER** ces résultats comme suit :
 - Excédent de fonctionnement à l'article 002 : 3 304 147,81 €
 - Excédent de fonctionnement capitalisé à l'article 1068 : 760 572,53 €
 - Déficit d'investissement à l'article 001 : 805 163,53 €

Le Maire

Jérôme LEFÈVRE

Pour extrait certifié conforme et attestation du caractère exécutoire.

La présente décision est contestable devant le Tribunal Administratif compétent dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification